



Retransmissions publiques des
JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024
Reprise du signal des chaînes du Groupe FRANCE TELEVISIONS
mercredi 24 juillet 2024- dimanche 11 aout 2024
mercredi 28 aout 2024 – dimanche 8 septembre 2024

Madame, Monsieur,

L'autorisation de France Télévisions, pour retransmettre en direct les **JEUX OLYMPIQUES ET/OU PARALYMPIQUES DE PARIS 2024 y compris la diffusion des épreuves et des cérémonies d'ouverture et de clôture** vous sera donnée sous réserve du respect par l'organisateur des conditions suivantes :

- L'accès aux sites de diffusion doit être totalement gratuit ;
- La diffusion du signal des chaînes de FRANCE TELEVISIONS devra s'effectuer en direct ;
- La diffusion du signal devra être opéré en continu du début à la fin des retransmissions, avec le son.
- L'image et le son devront donc être repris sans altération, suppression, ajout ou modification.
- Les éléments visuels et sonores ne pourront en aucun cas être utilisés de manière indépendante du reste du signal.
- Aucune association de marque ne pourra être autorisée sur le site de diffusion, sur les écrans ou autour des écrans.
- Aucune opération commerciale/marketing ne sera associée aux sites de diffusion des événements.



NB : L'autorisation conférée par France Télévisions est sous réserve des droits à acquitter directement le cas échéant auprès de la SACEM.

L'organisateur :

Lu et approuvé le :

Signature :